



## ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-24.029**

# URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Gheorghe ERIMESCU et Madame Olha YERIMESKU demeurant à 1325 Chaumont-Gistoux, rue de Chastre 68.

Le projet consiste en la **construction de deux habitations unifamiliales 3 façades** et présente les caractéristiques suivantes :

Construction de deux habitations jointives, accolées au garage existant sur la parcelle voisine. Emprise au sol de 107 m<sup>2</sup> pour chaque habitation. Hauteur sous gouttière : 6,58m et au faite : 10m. Matériaux : parement en crépis de ton blanc et éléments en bardage bois, couverture de toiture à versants en tuiles de ton anthracite et volume secondaire à toit plat EPDM.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° : « *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions* ».

En outre, le projet s'écarte du Schéma de développement communal en ce qui concerne la densité .

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du  
23 avril 2024 au 13 mai 2024**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 18 avril 2024 jusqu'au 13 mai 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 18 avril 2024

La Directrice Générale  
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,  
(sé) G. COURONNE